

WORLD TRADE ORGANIZATION

Centre William Rappard
Rue de Lausanne 154
Case postale
CH - 1211 Genève 21

Téléphone: (41 22) 739 51 11
Ligne directe: (41 22) 739 52 52
Téléfax: (41 22) 731 42 06
Télex: 412 324 OMC/WTO CH
Télégramme: OMC/WTO, GENÈVE

Référence: WLI/207

25 janvier 1996

**PROTOCOLE D'ACCESSION DE LA GRENADÉ
A L'ACCORD DE MARRAKECH INSTITUANT
L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE
FAIT A GENEVE LE 15 NOVEMBRE 1995**

NOTIFICATION D'ACCEPTATION

ENTREE EN VIGUEUR

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Gouvernement grenadin a accepté le Protocole susmentionné le 23 janvier 1996.

Conformément au paragraphe 7 du Protocole, celui-ci entrera en vigueur le 22 février 1996.

Conformément au paragraphe 1 du Protocole, la Grenade deviendra Membre de l'Organisation mondiale du commerce le 22 février 1996.

La présente notification vous est adressée conformément au paragraphe 8 du Protocole.

Renato Ruggiero
Directeur général